



UdA | Université d'Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**  
**Année universitaire 2015 - 2016**

**LICENCE**

**DROIT ECONOMIE GESTION**

Conseil de Gestion de l'École d'Économie : avis favorable le septembre 2015

Conseil de Gestion de l'École de Droit : avis favorable le 3 septembre 2015

Conseil de Gestion de l'École Universitaire de Management : avis favorable le septembre 2015

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2015

La Vice-Présidente Formation et Vie Etudiante  
en charge de la CFVU

Brigitte BONHOMME

# REGLEMENT DES ETUDES ET DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

---

## I. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGE

### Article 1. Dispositions générales

La Licence comporte quatre mentions : Droit, Economie, Gestion et AES.

La Licence est structurée en 6 semestres (cf. Annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE). Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou « éléments constitutifs ») (cf. Annexes).

En première année (L1) et en deuxième année (L2) de licence, les unités d'enseignement dites « MAJEURES » sont obligatoires, les unités d'enseignements dites « MINEURES » sont à choisir par l'étudiant.

L'étudiant doit choisir obligatoirement une UE MINEURE parmi les quatre proposées à chaque semestre.

Un imprimé d'inscription pédagogique est disponible auprès de la scolarité. L'étudiant peut changer d'UE MINEURE à chaque semestre.

Une fois le choix de la mineure effectué, celui-ci est définitif pour le semestre en question.

En cas d'absence de choix par l'étudiant une semaine après le début du semestre des cours magistraux, l'étudiant sera affecté d'office à la mineure de la mention.

### Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

#### Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou TD.

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués au semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) pour les UE MAJEURES. Les étudiants sont répartis dans ces groupes principalement par ordre alphabétique.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD.

**Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.**

Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

#### Article 2.2 Assiduité

La présence en TD (Travaux Dirigés) **et aux CC (Contrôles Continus) dans le cadre des TD** est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

A partir de la 4<sup>ème</sup> absence, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde session.

En cas d'absence à un contrôle continu (CC), se reporter à l'article 4 (relatif aux évaluations).

#### Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant ~~qui vaut absence~~ à la séance ou l'arrêt de la séance.

Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuite pénale.

## Article 2.4 Régime spécial d'études

Le bénéfice du régime spécial d'études peut être accordé en cas d'impossibilité d'assister à un ou plusieurs TD (étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau). Tout autre cas est examiné par le comité licence.

Les étudiants qui demandent le RSE pour motif médical devront impérativement joindre à leur demande un certificat médical délivré par un médecin du SSU (Service de Santé Universitaire).

~~Les étudiants boursiers sont exclus du dispositif sauf motif médical.~~

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le comité de coordination de la licence.

La demande doit être adressée au plus tard 15 jours après la date de début des TD. Elle doit être faite pour chaque semestre.

Les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études sont dispensés de TD.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour la première session d'examen :

~~- Pour le premier semestre : la majeure est évaluée par une épreuve unique terminale de 3h30, et la mineure est évaluée par l'épreuve terminale prévue par le régime d'examen, et par une épreuve de langues vivantes pour les mineures concernées.~~

~~Exceptions : Les épreuves de l'UE1A pour la mention Droit sont évaluées par l'épreuve terminale prévue par le régime d'examen.~~

- Pour les tous les semestres suivants :

\* les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,

\* les matières évaluées exclusivement en contrôle continu sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,

\* pour les matières évaluées 50% CFE et 50% CC, aucune épreuve de substitution au CC ne sera organisée, la note obtenue en CFE sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde session d'examen, par l'épreuve unique prévue par le régime d'examen de la mention.

## Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université d'Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communiquer la date limite de dépôt des dossiers.

## Article 3. Stages

### Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage est facultatif optionnel. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens et doivent être terminés avant le 30 septembre 31 août de l'année d'inscription (pour les stages non diplômants).

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens et doivent être terminés avant le 14 août de l'année d'inscription.

### Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 10 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

~~Pour obtenir sa licence, l'étudiant doit avoir validé (note supérieure ou égale à 10) au cours des trois années de licence au moins un stage en milieu professionnel. Ce stage est à effectuer en dehors des périodes de cours et d'examen et doit être fini avant le 14 août pour la L3 Gestion et avant le 31 août pour les L1 et L2 Gestion. Sa durée est au minimum 4 semaines au maximum de 10 semaines. Un rapport de stage, sans soutenance, permet d'évaluer chaque stage.~~

### Spécificités du parcours Gestion Langues Vivantes :

Pour l'obtention de la licence mention « Gestion et Langues Vivantes », un stage tel que décrit ci-dessus est obligatoire, ainsi qu'un deuxième stage « linguistique » d'une durée minimale de 7 semaines, se déroulant obligatoirement en situation professionnelle à l'étranger. Le premier stage peut être remplacé par la validation d'un stage effectué antérieurement ou d'une expérience professionnelle ou associative significative. Le stage linguistique peut être remplacé par un séjour d'études à l'étranger (au moins un semestre). Les deux stages donnent lieu à la rédaction d'un rapport qui est évalué. Le stage n'est validé que si la note obtenue au rapport de stage est supérieure ou égale à 10/20. Une alternative à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année.

### **Article 3.2 Stages dans la mention Economie**

Pour l'obtention de la licence mention économie, l'étudiant doit avoir effectué un stage valide (note supérieure ou égale à 10) en milieu professionnel au cours de la L3 ou obtenir la validation d'un stage effectué antérieurement ou d'une expérience professionnelle ou associative significative. Des conventions de stage peuvent être accordées pour chaque année de la licence. Le stage doit être effectué en dehors des périodes de cours et d'examen et terminé avant la fin de l'année universitaire en cours. Pour les étudiants de L3, il doit en outre être fini avant le 14 août de l'année en cours. Sa durée est au minimum de quatre semaines. Un rapport de stage, sans soutenance, permet d'évaluer chaque stage. Une alternative à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année.

Pour la validation d'un stage effectué antérieurement ou d'une expérience professionnelle ou associative significative, un dossier de validation doit être retiré auprès des services de la scolarité avant le 31 mars de l'année universitaire en cours et sera étudié par le responsable de la mention. Lorsque l'étudiant fait valoir une expérience professionnelle ou une expérience association significative, il rédige aux fins d'évaluation un rapport d'activité.

### Spécificités du parcours Economie Langues Vivantes :

Les étudiants inscrits dans le parcours « Economie et Langues Vivantes » de la mention économie doivent obligatoirement valider également un second stage, linguistique en milieu professionnel, d'une durée minimale de sept semaines, ou un séjour d'études à l'étranger (au moins un semestre).

## **II. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

### **Article 4. Evaluation**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (CC) et/ou par des épreuves finales, écrites ou orales, au terme du semestre (contrôle final, CF), dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

~~La moyenne des notes de contrôles continus est donnée par l'enseignant chargé des TD, sous la responsabilité du ou des responsables de la matière concernée.~~

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux CC sont diffusées régulièrement aux étudiants ~~via l'ENT~~ par leurs enseignants.

Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière. ~~En cas d'absence non justifiée à une évaluation, l'étudiant est considéré comme défaillant à la matière.~~

En cas d'absence ~~justifiée~~ à un CC, une épreuve de ~~remplacement d'une évaluation en CC~~ est proposée à l'étudiant ~~par son enseignant~~. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. ~~Une seule session de remplacement par CC sera proposée. En cas d'absence justifiée ou non à une épreuve de remplacement d'une évaluation en CC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en session 2.~~

Pour les matières comprenant un contrôle continu et une épreuve finale, le poids de la note de contrôle continu dans le calcul de la note de la matière est de 50%.

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants peuvent passer ~~la seconde session des examens de rattrapage en fin d'année universitaire.~~

La liste des étudiants défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de

handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

## **Article 5. Organisations des examens**

### **Article 5.1 Principes**

Pour les UE évaluées exclusivement en contrôle continu, il n'y a pas d'épreuves terminales en session initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une [seconde session de rattrapage en fin d'année universitaire](#).

### **Article 5.2 Session initiale**

Les modalités d'évaluation sont définies en annexes.

### **Article 5.3 Seconde Session de rattrapage ; Etudiants concernés**

Les étudiants admis (ADM) en 1<sup>ère</sup> session ne sont pas concernés par la [seconde session de rattrapage](#). Tous les autres étudiants, notamment ceux qui sont ajournés (AJ), ajournés et admis conditionnels (AJAC), défaillants (DEF) à la session initiale sont concernés.

Un étudiant passe l'épreuve de [seconde session rattrapage](#) pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers ajournés sont obligés de se présenter à la [seconde session de rattrapage](#) (présence aux examens contrôlés par le CROUS).

### **Article 5.4 Session de rattrapage : Modalités**

Une épreuve unique est organisée par semestre. D'une durée de 3h30, elle [porte sur au moins 3 matières du semestre, qu'elles aient été évaluées en contrôle continu ou en examen terminal en première session](#).

~~Une épreuve unique est organisée par semestre. D'une durée de 3h30, elle est composée de 5 questions au maximum. Parmi celles-ci, l'étudiant compose sur 3 questions.~~

~~Cette épreuve porte sur toutes les unités du semestre qu'elles aient été évaluées en contrôle continu ou en examen terminal en première session.~~

Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen, cette note est reportée comme note finale pour chaque matière dont la note était inférieure à 10 dans chaque unité d'enseignement qui n'avait pas été validée jusque-là.

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire (Partie V) : Une épreuve unique est organisée par semestre. D'une durée de 2h, elle est composée de 2 questions minimum à traiter, les matières sont celles énoncées dans la maquette qui correspondent à la mineure de la qualification complémentaire choisie.

## **III. VALIDATION ET ADMISSION**

### **Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation**

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS.

La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS).

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la session de rattrapage.

Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisable. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisable.

Attention : Les matières évaluées en 50% CFE et 50% CC sont acquises uniquement si la moyenne CFE + CC est supérieure ou égale à 10/20. Sinon, l'étudiant devra repasser l'intégralité de la matière : CFE et CC

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les mineures choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

#### **Article 7. Jury d'examen**

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

~~Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision du jury – VDJ).~~

#### **Article 8. Mention**

La mention Assez Bien est attribuée à partir d'une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

La mention Bien est attribuée à partir d'une moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

La mention Très Bien est attribuée à partir d'une moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Une mention au diplôme n'est délivrée qu'en troisième année de la licence sur la base de la moyenne des semestres 5 et 6 de la troisième année.

#### **Article 9. Progression des études**

Le passage du semestre 1 au semestre 2 est automatique.

Le passage du semestre 2 au semestre 3 a lieu si :

- ✚ l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 de la première année ;
- ✚ ou si l'étudiant(e) a obtenu 30 crédits qui correspondent au semestre 1 ou au semestre 2 de la première année de Licence (étudiant(e) ajourné(e) et admis(e) conditionnel, AJAC). Dans ce cas, l'étudiant(e) au cours de sa deuxième année de Licence devra obtenir les 30 crédits du semestre manquant. L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.

Le passage du semestre 3 au semestre 4 est automatique.

Le passage du semestre 4 au semestre 5 est de droit pour les filières non sélectives si :

- ✚ l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premières années de la Licence;
- ✚ ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits qui correspondent à la première année de Licence et 30 crédits qui correspondent au semestre 3 ou au semestre 4 de la deuxième année de Licence (étudiant(e) AJAC). Dans ce cas, l'étudiant(e) au cours de sa troisième année de Licence devra obtenir les 30 crédits du semestre manquant. L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC

Le passage du semestre 4 au semestre 5 pour les filières sélectives est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

## **IV – PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION**

#### **Article 10. Passerelles**

##### **Article 10.1 Principes généraux**

L'étudiant peut changer d'orientation à la fin des S1, S2 et S3. La demande écrite est à déposer à la scolarité mi-décembre pour les S1 et S3 et mi-juin pour le S2.

Le S1 de l'une des 4 mentions de la licence donne accès au S2 de chacune des autres mentions.

Si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la mention initiale et qu'il souhaite s'inscrire en S2 dans une autre mention, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant lors de l'épreuve unique. Cette épreuve porte sur les matières du S1 de la nouvelle mention choisie par l'étudiant.

Au-delà du S2, le changement de mention est soumis à des conditions spécifiques à chaque passerelle (voir les articles suivants en fonction de la réorientation souhaitée).

Si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la mention initiale et qu'il souhaite s'inscrire en S4 dans une autre mention, il devra, à la seconde session, valider le semestre manquant lors de l'épreuve unique. Cette épreuve porte sur les matières du S3 de la nouvelle mention choisie par l'étudiant.

La demande de changement d'orientation doit être faite par écrit avant une date fixée et communiquée par la scolarité.

#### **Article 10.2 Passage d'une licence mention AES vers une licence mention droit**

La validation du semestre 1 et/ou du semestre 2 de la mention AES est considérée comme équivalente à la validation du semestre 1 et/ou du semestre 2 de la mention droit.

Si l'étudiant demande à bénéficier d'une passerelle de la mention AES vers la mention droit alors qu'il lui manque l'un des deux premiers semestres, il devra valider le semestre manquant à la seconde session lors de l'épreuve unique.

#### **Article 10.3 Passage d'une licence mention droit vers une licence mention AES**

La validation du semestre 1 et/ou du semestre 2 de la mention droit est considérée comme équivalente à la validation du semestre 1 et/ou du semestre 2 de la mention AES.

Si l'étudiant demande à bénéficier d'une passerelle de la mention droit vers la mention AES alors qu'il lui manque l'un des deux premiers semestres, il devra valider le semestre manquant à la seconde session lors d'une épreuve unique.

#### **Article 10.4. Passage de la licence mention AES ou mention DROIT vers la licence mention Economie ou mention Gestion**

##### ***Avec une mineure éco/gestion***

Ce passage est soumis à la commission d'équivalence qui statue en fonction des notes obtenues dans les UE mineures « Eco/gestion » des mentions AES ou Droit.

##### ***Avec une qualification complémentaire***

A l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire « éco/gestion » de la mention DROIT est admis automatiquement en S5 de la mention Economie ou de mention Gestion.

#### **Article 10.5. Passage de la licence mention Economie ou mention Gestion vers la licence mention Droit ou AES**

##### ***Avec une mineure droit ou une mineure science sociales***

Ce passage est soumis à la commission d'équivalence qui statue en fonction des notes obtenues dans les UE mineures «Droit» ou « Sciences sociales » des mentions Economie ou Gestion.

##### ***Avec une qualification complémentaire***

A l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire « droit ou sciences sociales » dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

#### **Article 10.6. Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et vice versa**

Ce passage est automatique du S1 au S5.

## **V – QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE**

#### **Article 11.1 Inscription.**

L'étudiant doit prendre une inscription pour l'obtention d'une qualification complémentaire ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux.

#### **Article 11.2 Pour la double licence.**

##### **Pour la double licence droit-économie**

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention droit en ayant choisi les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention économie.

##### **Pour la double licence droit-gestion**

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention droit en ayant choisi les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;

- les 60 crédits de la L3 mention gestion.

#### **Pour la double licence éco-droit**

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention économie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention économie en ayant choisi les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention droit.

#### **Pour la double licence gestion-droit**

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention droit.

#### **Article 11.3 Pour la qualification complémentaire.**

##### **Pour la qualification complémentaire économie-gestion de la mention droit**

La qualification complémentaire est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention droit et qui valide :

- Les 180 crédits de la licence mention droit en ayant choisi 4 mineures des S1, S2, S3 et S4 parmi les mineures droit, réussite, sciences sociales et qualification vers une licence professionnelle ;
- Les 30 crédits de la mineure économie-gestion des S1, S2, S3 et S4.

##### **Pour la qualification complémentaire droit de la mention économie**

La qualification complémentaire est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention économie et qui valide :

- Les 180 crédits de la licence mention économie en ayant choisi 4 mineures des S1, S2, S3 et S4 parmi les mineures économie, sciences sociales, qualification vers une licence professionnelle et langues ;
- Les 30 crédits de la mineure droit des S1, S2, S3 et S4.

##### **Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention économie**

La qualification complémentaire est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention économie et qui valide :

- Les 180 crédits de la licence mention économie en ayant choisi 4 mineures des S1, S2, S3 et S4 parmi les mineures économie, droit, qualification vers une licence professionnelle et langues ;
- Les 30 crédits de la mineure sciences sociales des S1, S2, S3 et S4.

##### **Pour la qualification complémentaire droit de la mention gestion**

La qualification complémentaire est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention gestion et qui valide :

- Les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi 4 mineures des S1, S2, S3 et S4 parmi les mineures gestion, sciences sociales, qualification vers une licence professionnelle et langues ;
- Les 30 crédits de la mineure droit des S1, S2, S3 et S4.

##### **Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention gestion**

La qualification complémentaire est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention gestion et qui valide :

- Les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi 4 mineures des S1, S2, S3 et S4 parmi les mineures gestion, droit, qualification vers une licence professionnelle et langues ;
- Les 30 crédits de la mineure sciences sociales des S1, S2, S3 et S4.

*En bleu, proposition pour 2015/2016*

#### **Légende des Modalités d'Examens :**

CC : Contrôle Continu

CFE : Contrôle Final Ecrit



## **MAQUETTES LICENCE DROIT ECONOMIE GESTION**

### **MENTION DROIT**

# LICENCE 1 DROIT

## SEMESTRE 1

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 1</b>			<b>30</b>	
<b>UE 1 A</b>			<b>5</b>	
Qu'est-ce que le droit ?	25		2,5	CFE 1h
Introduction historique au droit	25		2,5	CFE 1h
<b>UE 1 B</b>			<b>5</b>	
Méthode du travail universitaire :		25		CC
Test de positionnement			1	CFE 45mm
Acquisition de compétences numériques			1	CC
C.C.			3	CC
<b>UE 1 C</b>			<b>5</b>	
Introduction au droit public	30	15	5	CC
<b>UE 1 D</b>			<b>5</b>	
Introduction au droit privé	30	15	5	CC
<b>Mineure au choix</b>				
<b>Mineure Economie/Gestion</b>			<b>10</b>	
Introduction à l'économie	30		4	CFE 1h
Grandes fonctions de l'entreprise	30		4	CFE 1h
Mathématiques <del>et statistiques descriptives-1</del> : indices et analyse	30		2	CFE 1h
<b>Mineure Sciences Sociales</b>			<b>10</b>	
Introduction à la sociologie	30		4	CFE 1h
Introduction à la science politique	25		4	CFE 1h
Histoire politique et sociale contemporaine 1	25		2	CFE 1h
<b>Mineure Droit</b>			<b>10</b>	
Introduction à la science politique	25		3	CFE 1h
Introduction au droit international public et européen	25		4	CFE 1h
Histoire politique et sociale contemporaine 1	25		3	CFE 1h
<b>Mineure Réussite</b>			<b>10</b>	
Introduction à la science politique	25		2	CFE 1h
Introduction au droit international public et européen	25		3	CFE 1h
Histoire politique et sociale contemporaine 1	25		2	CFE 1h
Méthode du travail universitaire, renforcement		15	3	CC

# LICENCE 1 DROIT

## SEMESTRE 2

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 2</b>			<b>30</b>	
<b>UE 2 A</b>			<b>5</b>	
Droit constitutionnel 1	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 2 B</b>			<b>5</b>	
Droit civil 1	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 2 C</b>			<b>5</b>	
Méthodologie de la dissertation		25	5	CC
<b>UE 2 D</b>			<b>5</b>	
Droit civil 2	20			CF 1h : une question par matière
Droit constitutionnel 2	20			
<b>Mineure au choix</b>				
<b>Mineure Economie/Gestion</b>			<b>10</b>	
Mathématiques <del>et statistiques appliquées à l'économie et à la gestion-2</del> et statistique descriptive	30		4	CFE 1h
Macroéconomie 1 : Grandes fonctions	30		3	CFE 1h
Système d'information comptable	30		3	CC
<b>Mineure Sciences Sociales</b>			<b>10</b>	
Sociologie	30		4	CFE 1h
Science politique	25		3	CFE 1h
Histoire politique et sociale contemporaine 2	25		3	CFE 1h
<b>Mineure Droit</b>			<b>10</b>	
Science politique	25		3	CFE 1h
Organisation administrative et juridictionnelle	25		4	CFE 1h
Histoire politique et sociale contemporaine 2	25		3	CFE 1h
<b>Mineure Réussite</b>			<b>10</b>	
Science politique	25		2	CFE 1h
Organisation administrative et juridictionnelle	25		3	CFE 1h
Histoire politique et sociale contemporaine 2	25		2	CFE 1h
Méthodologie de la dissertation, renforcement		15	3	CC
<b>Mineure Arbitrage</b>			<b>10</b>	

# LICENCE 2 DROIT

## SEMESTRE 3

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 3</b>			<b>30</b>	
<b>UE 3 A</b>			<b>5</b>	
Droit administratif 1	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 3 B</b>			<b>5</b>	
Méthode du commentaire		20	4	CC
Projet personnel et professionnel		10	1	CC
<b>UE 3 C</b>			<b>5</b>	
Droit civil 1	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 3 D</b>			<b>5</b>	
Droit pénal général	25		3	CFE 1h
Droit commercial	25		2	CFE 1h
<b>UE 3 E</b>			<b>5</b>	
Démocratie française	25		3	CFE 1h
Système politique français	25		2	CFE 1h
<b>Mineure au choix</b>				
<b>Mineure Droit</b>			<b>5</b>	
Histoire des idées politiques	30		3	CFE 1h
Histoire du droit pénal	25		2	CFE 1h
<b>Mineure Economie/Gestion</b>			<b>5</b>	
Macroéconomie 2 : les politiques économiques	30		2	CFE 1h30
L'entreprise et ses marchés	20		3	CFE 1h30
<b>Mineure Sciences Sociales</b>			<b>5</b>	
Histoire des idées politiques	30		3	CFE 1h
Problèmes démographiques contemporains	25		2	CFE 1h
<b>Mineure qualification vers une licence pro.</b>			<b>5</b>	
Enseignements professionnalisants	60		5	CFE 2h
<b>Mineure Arbitrage</b>			<b>5</b>	

# LICENCE 2 DROIT

## SEMESTRE 4

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 4</b>			<b>30</b>	
<b>UE 4 A</b>			<b>5</b>	
Droit administratif 2	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 4 B</b>			<b>5</b>	
Droit civil 2	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 4 C</b>			<b>5</b>	
Méthode du commentaire		25	5	CC
<b>UE 4 D</b>			<b>5</b>	
Droit civil 3	20		2,5	CFE 1h
Droit administratif 3	20		2,5	CFE 1h <del>ou</del> Oral
<b>UE 4 E</b>			<b>5</b>	
Finances publiques	40		5	CFE 2h
<b>Mineure au choix</b>				
<b>Mineure Droit</b>			<b>5</b>	
Droit pénal spécial	25		3	CFE 1h
1 matière au choix (crédit libre obligatoire) :			2	éval. SUAPS
Sport*				CC
Anglais de spécialité*		36		CC
Droit américain*		42		CC + rapport
Engagement associatif*				CFE 1h
Sociologie du travail et des organisations	30			CFE 1h
Sociologie de l'Etat et de l'administration	30			
<b>Mineure Economie/Gestion</b>			<b>5</b>	
Banques et marchés financiers	20		2	CFE 1h30
Structures et organisations	20		3	CFE 1h30
<b>Mineure Sciences Sociales</b>			<b>5</b>	
Sociologie de l'Etat et de l'administration	30		3	CFE 1h
Sociologie du travail et des organisations	30		2	CFE 1h
<b>Mineure qualification vers une licence pro.</b>			<b>5</b>	
Enseignements professionnalisants	40		2	CFE 2h
Projet tutoré ou stage		50	3	
<b>Mineure Arbitrage</b>			<b>5</b>	

\* Le démarrage de ces enseignements commence dès le Semestre 3, il convient de suivre les cours sur l'année universitaire d'inscription.

Pour l'anglais de spécialité, une fiche de candidature sélective est à télécharger sur le site de l'Ecole de Droit : Les Formations/Compléments au diplôme/anglais de spécialité/ et la remettre à la scolarité avant le 04 septembre 2015

Pour le sport, il faut prendre une inscription au SUAPS et remettre la fiche d'inscription à la scolarité

Pour le droit américain, il faut au préalable avoir été sélectionné par l'Ecole de Droit, l'année précédente

Pour l'engagement associatif, seuls les étudiants déjà membres de l'association lors d'une année universitaire précédente peuvent en bénéficier

**LICENCE 3 DROIT**  
**PARCOURS DROIT PRIVE**  
**SEMESTRE 5**

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 5</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Droit Privé</b>				
<b>UE 5 A : Droit public</b>			<b>6</b>	
Libertés publiques 1	30		2	CFE 1h
Droit institutionnel de l'Union Européenne 1	30		2	CFE 1h
Droit international public 1	30		2	CFE 1h
<b>UE 5 B : Droit privé 1</b>			<b>18</b>	
Droit commun des sociétés	30	15	8	50% CFE 3h 50% CC
Droit du travail 1	30	15	8	50% CFE 3h 50% CC
Concurrence et consommation	30		2	CFE 1h
<b>UE 5 C : Enseignements complémentaires</b>			<b>5</b>	
Conférences de méthode :			3	
<i>Méthode de l'oral - présentation</i>	2			
<i>Méthode de la synthèse - présentation</i>	2			
<i>Note de synthèse</i>		21		CC
Grands systèmes juridiques	25		2	CFE 1h
<b>UE 5 D : Outils de professionnalisation</b>			<b>1</b>	
Projet personnel et professionnel		12	1	CC

**LICENCE 3 DROIT**  
**PARCOURS DROIT PRIVE**  
**SEMESTRE 6**

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 6</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Droit Privé</b>				
<b>UE 6 A : Procédure contentieuse</b>			<b>4</b>	
<i>Droit du contentieux administratif</i>	20			CFE 3h : 1 question par matière *
<i>Procédure pénale</i>	20			
<i>Procédure civile</i>	20			
<b>UE 6 B : 1 au choix</b>			<b>6</b>	
<b>UE 6 B1 : Droit privé 2</b>			<b>6</b>	
<i>Contrats spéciaux</i>	30		<b>2</b>	CFE 3h : 1 question par matière *
<i>Droit spécial des sociétés</i>	30		<b>2</b>	
<i>Droit du travail 2</i>	30		<b>2</b>	
<b>UE 6 B2 : Droit de l'entreprise 1</b>			<b>6</b>	
<i>Contrats spéciaux</i>	30		<b>2</b>	CFE 3h : 1 question par matière *
<i>Histoire du droit des affaires</i>	30		<b>2</b>	
<i>Droit des sûretés</i>	30		<b>2</b>	
<b>UE 6 C : 1 au choix</b>			<b>18</b>	
<b>UE 6 C1 : Droit privé 3 (si UE 6B1 choisie)</b>			<b>18</b>	
Droit civil des biens	30	15	9	50% CFE 3h 50% CC
Droit des sûretés	30	15	9	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 6 C2 : Droit de l'entreprise 2 (si UE 6B2 choisie)</b>			<b>18</b>	
Droit du travail 2	30	15	9	50% CFE 3h 50% CC
Droit spécial des sociétés	30	15	9	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 6 D : Unité complémentaire : 1 matière au choix (crédit libre obligatoire) :</b>			<b>2</b>	
Introduction au droit international privé	20			CFE 1h
Histoire du droit de la famille	20			CFE 1h
Droit civil des biens (si UE 6C1 non choisie)	30			CFE 1h
Droit fiscal	20			CFE 1h
Sport*				éval. SUAPS
Anglais de spécialité*		36		CC
Droit américain*		42		CC
Engagement associatif*				CC + rapport

\* La moyenne obtenue entre les 3 matières sera reportée à l'UE, si l'étudiant obtient la moyenne l'UE est validée, sinon il devra repasser toutes les matières de l'UE en cas de redoublement.

**Attention : Choix couplés obligatoire pour les unités : 6B1 + 6C1 ou 6B2 + 6C2**

\* Le démarrage de ces enseignements commence dès le Semestre 5, il convient de suivre les cours sur l'année universitaire d'inscription  
 Pour l'anglais de spécialité, une fiche de candidature sélective est à télécharger sur le site de l'Ecole de Droit : Les Formations/Compléments au diplôme/anglais de spécialité/ et la remettre à la scolarité avant le 04 septembre 2015  
 Pour le sport, il faut prendre votre inscription au SUAPS et remettre la fiche d'inscription à la scolarité  
 Pour le droit américain, il faut au préalable avoir été sélectionné par l'Ecole de Droit, l'année précédente  
 Pour l'engagement associatif, seuls les étudiants déjà membres de l'association lors d'une année universitaire précédente peuvent en bénéficier

**LICENCE 3 DROIT**  
**PARCOURS DROIT PUBLIC**  
**SEMESTRE 5**

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 5</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Droit Public</b>				
<b>UE 5 A : Droit public</b>			<b>18</b>	
<b>1 cours au choix :</b>				
Libertés publiques 1	30		4	CFE 1h*
Droit institutionnel de l'Union Européenne 1	30		4	CFE 1h*
Droit international public 1	30		4	CFE 1h*
<b>2 TD au choix :</b>				
Droit institutionnel de l'Union Européenne 1		15	7	50% CFE 3h 50% CC
Droit international public 1		15	7	50% CFE 3h 50% CC
Libertés publiques 1		15	7	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 5 B : Droit privé 1</b>			<b>6</b>	
Droit commun des sociétés	30		2	CFE 1h
Droit du travail 1	30		2	CFE 1h
Concurrence et consommation	30		2	CFE 1h
<b>UE 5 C : Enseignements complémentaires</b>			<b>5</b>	
Conférences de méthode :			3	CC
<i>Méthode de l'oral - présentation</i>	2			
<i>Méthode de la synthèse - présentation</i>	2			
<i>Note de synthèse</i>		21		
Grands systèmes juridiques	25		2	CFE 1h
<b>UE 5 D : Outils de professionnalisation</b>			<b>1</b>	
Projet personnel et professionnel		12	1	CC

\* L'étudiant composera sur la matière non choisie en TD (1 seul CFE).



**LICENCE 3 DROIT**  
**PARCOURS DROIT PUBLIC**  
**SEMESTRE 6**

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 6</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Droit Public</b>				
<b>UE 6 A : Procédure contentieuse</b>			<b>4</b>	
<i>Droit du contentieux administratif</i>	20			CFE 3h : 1 question par matière*
<i>Procédure pénale</i>	20			
<i>Procédure civile</i>	20			
<b>UE 6 B : Droit public</b>			<b>10</b>	
Droit institutionnel de l'Union Européenne 2	30		4	CC
Libertés publiques 2	30	15	6	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 6 C : 1 au choix</b>			<b>12</b>	
<b>UE 6 C1 : Droit administratif spécial</b>			<b>12</b>	
Droit des propriétés publiques (domaines public et privé)	25	15	8	50% CFE 3h 50% CC
Droit de la fonction publique	30		2	CFE 1h
Histoire des administrations et des juridictions	20		2	CC
<b>UE 6 C2 : Système international</b>			<b>12</b>	
Droit international public 2	30	15	8	50% CFE 3h 50% CC
Introduction à la politique internationale	20		2	CFE 1 h
Systèmes politiques comparés	20		2	CFE 1 h
<b>UE 6 D : Unité complémentaire</b>			<b>4</b>	
Préparation aux métiers de l'enseignement (ESPE) (1)			4	CC + 6 demi-journées de stage en école + rapport
1 matière dans chaque bloc :				
1 matière au choix (crédit libre obligatoire) :			2	
Droit des propriétés publiques (domaines public et privé) : pour les étudiants ayant choisi l'UE C2				CFE 1 h
Droit international public 2 (pour les étudiants ayant choisi l'UE C1)				CFE 1 h
et 1 matière au choix (crédit libre obligatoire) :			2	
Grands problèmes politiques contemporains	20			CFE 1h
Les idéologies politiques	20			CFE 1h
Droit fiscal	20			CFE 1h
Sport*				éval. SUAPS
Anglais de spécialité*		36		CC
Droit américain*		42		CC
Engagement associatif*				CC + rapport

\* La moyenne obtenue entre les 3 matières sera reportée à l'UE, si l'étudiant obtient la moyenne l'UE est validée, sinon il devra repasser toutes les matières de l'UE en cas de redoublement.

(1) Ce module est destiné à ceux qui envisagent de passer le concours de professeur des Ecoles :

La préparation ESPE (responsable : Luc Baptiste - ESPE) est destinée à ceux qui envisagent de passer le concours de professeur des Ecoles. L'inscription se fait courant octobre à l'ESPE et à la scolarité (ouverture du module avec au minimum 10 étudiants). Ce module comprend 30 heures de cours (3H Philosophie/Sociologie de l'éducation - 4H Connaissance de l'institution - 8H Analyse de pratiques- 18 H de stage). L'évaluation repose sur : 1 QCM Connaissance de l'institution + Philosophie-sociologie de l'éducation (40 %), 1 écrit de 2 heures Analyse des pratiques (40 %) et 1 rapport « Réflexion » sur l'enseignement scolaire (20 %). Les cours ont lieu les mercredis après-midi dès octobre - novembre

Pour l'anglais de spécialité, une fiche de candidature sélective est à télécharger sur le site de l'Ecole de Droit : Les Formations/Compléments au diplôme/anglais de spécialité/ et la remettre à la scolarité avant le 04 septembre 2015

Pour le sport, il faut prendre votre inscription au SUAPS et remettre la fiche d'inscription à la scolarité

Pour le droit américain, il faut au préalable avoir été sélectionné par l'Ecole de Droit, l'année précédente

Pour l'engagement associatif, seuls les étudiants déjà membres de l'association lors d'une année universitaire précédente peuvent en bénéficier

\* Le démarrage de ces enseignements commence dès le Semestre 5, il convient de suivre les cours sur l'année universitaire d'inscription

**LICENCE 3 DROIT**  
**PARCOURS SCIENCE POLITIQUE**  
**SEMESTRE 5**

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 5</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Science Politique</b>				
<b>UE 5 A : Droit public</b>			<b>18</b>	
<del>1 cours au choix :</del>				
Libertés publiques 1	30		4	CFE 1h*
Droit institutionnel de l'Union Européenne 1	30		4	CFE 1h*
Droit international public 1	30		4	CFE 1h*
<b>2 TD au choix :</b>				
Droit institutionnel de l'Union Européenne 1		15	7	50% CFE 3h 50% CC
Droit international public 1		15	7	50% CFE 3h 50% CC
Libertés publiques 1		15	7	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 5 B : Droit privé 1</b>			<b>6</b>	
Droit commun des sociétés	30		2	CFE 1h
Droit du travail 1	30		2	CFE 1h
Concurrence et consommation	30		2	CFE 1h
<b>UE 5 C : Enseignements complémentaires</b>			<b>5</b>	
Conférences de méthode :			3	CC
<i>Méthode de l'oral - présentation</i>	2			
<i>Méthode de la synthèse - présentation</i>	2			
<i>Note de synthèse</i>		21		
Grands systèmes juridiques	25		2	CFE 1h
<b>UE 5 D : Outils de professionnalisation</b>			<b>1</b>	
Projet personnel et professionnel		12	1	CC

\* L'étudiant composera sur la matière non choisie en TD (1 seul CFE).

**LICENCE 3 DROIT**  
**PARCOURS SCIENCE POLITIQUE**  
**SEMESTRE 6**

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 6</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Science Politique</b>				
<b>UE 6 A : Faits juridiques et politiques</b>			<b>9</b>	
Les idéologies politiques	20		3	CFE 1h
Grands problèmes politiques contemporains	20		3	CFE 1h
Les partis et les mouvements politiques (1)	20		3	CC
<b>UE 6 B : Système international</b>			<b>11</b>	
Introduction à la politique internationale	20		3	CFE 1h
Systèmes politiques comparés	20		3	CFE 1h
Géopolitique et questions internationales		15	5	CC
<b>UE 6 C : Droit public</b>			<b>8</b>	
<b>2-cours au choix :</b>				
Droit institutionnel de l'Union Européenne 2	30		2	CC
Libertés publiques 2	30		2	CFE 1 h *
Droit international public 2	30		2	CFE 1h *
<b>1 TD au choix :</b>				
Libertés publiques 2		15	4	50% CFE 3h 50% CC
Droit international public 2		15	4	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 6 D : Unité complémentaire : 1 matière au choix (crédit libre obligatoire) :</b>			<b>2</b>	
Préparation aux métiers de l'enseignement (ESPE) (3)				CC + 6 ½ journées de stage en école + rapport
Les systèmes de protection sociale en Europe (AES) (2)	25			CFE 1h
Vie intellectuelle et culturelle (AES)	30			CFE 1h
Droit de la fonction publique	30			CFE 1h
Sport*				éval. SUAPS
Anglais de spécialité*		36		CC
Droit américain*		42		CC
Engagement associatif*				CC + rapport

\* L'étudiant composera sur la matière non choisie en TD (1 seul CFE).

(1) Cette matière est offerte en crédit libre en Aes : son effectif est contingenté à 60 étudiants maximum au total

(2) Cette matière est enseignée et évaluée au Semestre 5 de la L3 Aes

(3) Ce module est destiné à ceux qui envisagent de passer le concours de professeur des Ecoles :

La préparation ESPE (responsable : Luc Baptiste - ESPE) est destinée à ceux qui envisagent de passer le concours de professeur des Ecoles. L'inscription se fait courant octobre à l'ESPE et à la scolarité (ouverture du module avec au minimum 10 étudiants). Ce module comprend 30 heures de cours (3H Philosophie/Sociologie de l'éducation - 4H Connaissance de l'institution - 8H Analyse de pratiques- 18 H de stage). L'évaluation repose sur : 1 QCM Connaissance de l'institution + Philosophie-sociologie de l'éducation (40 %), 1 écrit de 2 heures Analyse des pratiques (40 %) et 1 rapport « Réflexion » sur l'enseignement scolaire (20 %). Les cours ont lieu les mercredis après-midi dès octobre – novembre

Pour l'anglais de spécialité, une fiche de candidature sélective est à télécharger sur le site de l'Ecole de Droit : Les Formations/Compléments au diplôme/anglais de spécialité/ et la remettre à la scolarité avant le 04 septembre 2015

Pour le sport, il faut prendre votre inscription au SUAPS et remettre la fiche d'inscription à la scolarité

Pour le droit américain, il faut au préalable avoir été sélectionné par l'Ecole de Droit, l'année précédente

Pour l'engagement associatif, seuls les étudiants déjà membres de l'association lors d'une année universitaire précédente peuvent bénéficier de ce dispositif

\* Le démarrage de ces enseignements commence dès le Semestre 5, il convient de suivre les cours sur l'année universitaire d'inscription

**LICENCE 3 DROIT**  
**PARCOURS ASSISTANT JURIDIQUE**  
**SEMESTRE 5**

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 5</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Professionnel : Assistant juridique</b>				
<b>UE 5 A : Droit des relations sociales</b>			<b>6</b>	
Droit du travail	30		3	CFE 1 h
Gestion des ressources humaines	25		3	CFE 1h
<b>UE 5 B : Droit de l'entreprise</b>			<b>12</b>	
Droit commun des sociétés	30		3	CFE 1 h
Comptabilité	30	15	4	50% CFE 3h 50% CC
Concurrence et consommation	30		3	CFE 1h
Droit européen de l'entreprise	15		2	CFE 1h
<b>UE 5 C : Assistance au contentieux 1</b>			<b>8</b>	
Contentieux pénal	10		2	<del>Oral</del> CFE 1 h
Contentieux administratif	10		2	<del>Oral</del> CFE 1 h
Contentieux civil	20		2	CC
Droit et pratique du contentieux de l'entreprise	20		2	CFE 1h
<b>UE 5 D : Outils de professionnalisation 1</b>			<b>4</b>	
Projet personnel et professionnel		12	1	CC
Séminaire : organisation de l'activité professionnelle	25		3	CC

**LICENCE 3 DROIT**  
**PARCOURS ASSISTANT JURIDIQUE**  
**SEMESTRE 6**

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 6</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Professionnel : Assistant juridique</b>				
<b>UE 6 A : Assistance au conseil</b>			<b>10</b>	
Exercice en groupe de l'activité économique	20		2	CC
Environnement financier des entreprises	20		2	CC
Relations sociales	20		2	CC
Rédaction des actes de société	20		2	CC
Contrats dédiés à l'entreprise	20		2	CC
<b>UE 6 B : Assistance au contentieux 2</b>			<b>4</b>	
Séminaire : rédaction des actes d'huissier	20		2	CC
Séminaire : rédaction des actes de l'avocat	20		2	CC
<b>UE 6 C : Outils de professionnalisation 2</b>			<b>6</b>	
Informatique appliquée	20		2	CC
Anglais		20	2	CC
Séminaire : préparation à la recherche d'emploi	30		2	CC
<b>UE 6 D : Outils de professionnalisation 3</b>			<b>10</b>	
Stage ou mémoire		Minimum 6 semaines de stage	6	CC
Projet tutoré (dont méthodologie, encadrement et suivi 20h)	60		4	CC

**LICENCE 3 DROIT**  
**PARCOURS METIERS IMMOBILIER**  
**SEMESTRE 5**

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 5</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Professionnel : Métiers de l'immobilier</b>				
<b>UE 5 A : L'aménagement urbain</b>			<b>8</b>	
<i>Les aménageurs</i>	15		2	CFE 2 h *
<i>Les opérations d'aménagement</i>	20		2	
<i>Le contentieux de l'urbanisme</i>	10		1	
<i>Montages financiers</i>	10		1	
<i>Pratique professionnelle</i>	15		2	
<b>UE 5 B : La gestion de l'immobilier</b>			<b>8</b>	
<i>La copropriété</i>	20		2	CFE 2 h *
<i>La gestion locative</i>	20		2	
<i>L'habitat social</i>	20		2	
<i>Pratique professionnelle</i>	20		2	
<b>UE 5 C : Technique de gestion</b>			<b>4</b>	
Comptabilité	30	15	4	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 5 D : Outils de professionnalisation 1</b>			<b>4</b>	
Projet personnel et professionnel		12	1	CC
Séminaire : organisation de l'activité professionnelle	25		3	CC
<b>UE 5 E : Assistance au contentieux 1</b>			<b>6</b>	
Contentieux pénal	10		2	<del>Oral</del> CFE 1 h
Contentieux administratif	10		2	<del>Oral</del> CFE 1 h
Contentieux civil	20		2	CC

\* La moyenne obtenue aux matières de l'UE sera reportée à l'UE, si l'étudiant obtient la moyenne l'UE est validée, sinon il devra repasser toutes les matières de l'UE en cas de redoublement.

**LICENCE 3 DROIT**  
**PARCOURS METIERS IMMOBILIER**  
**SEMESTRE 6**

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 6</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Professionnel : Métiers de l'immobilier</b>				
<b>UE 6 A : La vente immobilière</b>			<b>6</b>	
<i>Les professions de la vente immobilière</i>	10		1	CC
<i>Le contrat de vente immobilière</i>	20		2	CC
<i>Les prêts immobiliers</i>	10		1	CC
<i>Expertise immobilière</i>	10		1	CC
<i>Pratique professionnelle</i>	10		1	CC
<b>UE 6 B : La promotion immobilière</b>			<b>8</b>	
<i>Les promoteurs constructeurs</i>	15		2	CC
<i>Les opérations d'aménagement immobilière</i>	20		2	CC
<i>La responsabilité du promoteur constructeur</i>	15		2	CC
<i>Pratique professionnelle</i>	15		2	CC
<b>UE 6 C : Outils de professionnalisation 2</b>			<b>6</b>	
Informatique appliquée	20		2	CC
Anglais		20	2	CC
Séminaire : préparation à la recherche d'emploi	20		2	CC
<b>UE 6 D : Assistance au contentieux 2</b>			<b>2</b>	
Séminaire : rédaction des actes d'huissier	20		2	CC
<b>UE 6 E : Outils de professionnalisation 3</b>			<b>8</b>	
Stage et rapport de stage	Minimum 6 semaines de stage		4	CC
Projet tutoré (dont encadrement et suivi 10h) et rapport	60		4	CC - Le travail est fait sur les 2 semestres mais évalué en S6

# LICENCE 3 DROIT

## PARCOURS DROIT PRIVE ARBITRAGE SPORTIF

### SEMESTRE 5

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 5</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Droit Privé + Arbitrage sportif</b>				
<b>UE 5 A : Arbitrage</b>			<b>6</b>	
<b>UE 5 B : Droit privé 1</b>			<b>18</b>	
Droit commun des sociétés	30	15	8	50% CFE 3h 50% CC
Droit du travail 1	30	15	8	50% CFE 3h 50% CC
Concurrence et consommation	30		2	CFE 1h
<b>UE 5 C : Enseignements complémentaires</b>			<b>5</b>	
Conférences de méthode : <i>Méthode de l'oral - présentation</i> <i>Méthode de la synthèse - présentation</i> <i>Note de synthèse</i>	2 2	21	3	CC
Cours : Arbitrage			2	
<b>UE 5 D : Outils de professionnalisation</b>			<b>1</b>	
Projet personnel et professionnel		12	1	CC



# LICENCE 3 DROIT

## PARCOURS DROIT PRIVE ARBITRAGE SPORTIF

### SEMESTRE 6

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 6</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Droit Privé + Arbitrage sportif</b>				
<b>UE 6 A : Procédure contentieuse</b>			<b>4</b>	
<i>Droit du contentieux administratif</i>	20			CFE 3h : 1 question par matière*
<i>Procédure pénale</i>	20			
<i>Procédure civile</i>	20			
<b>UE 6 B : 1 au choix</b>			<b>6</b>	
<b>UE 6 B1 : Droit privé 2</b>			<b>6</b>	
<i>Contrats spéciaux</i>	30		<b>2</b>	CFE 3h : 1 question par matière*
<i>Droit spécial des sociétés</i>	30		<b>2</b>	
<i>Droit du travail 2</i>	30		<b>2</b>	
<b>UE 6 B2 : Droit de l'entreprise 1</b>			<b>6</b>	
<i>Contrats spéciaux</i>	30		<b>2</b>	CFE 3h : 1 question par matière*
<i>Histoire du droit des affaires</i>	30		<b>2</b>	
<i>Droit des sûretés</i>	30		<b>2</b>	
<b>UE 6 C : 1 au choix</b>			<b>18</b>	
<b>UE 6 C1 : Droit privé 3 (si UE 6B1 choisie)</b>			<b>18</b>	
Droit civil des biens	30	15	9	50% CFE 3h 50% CC
Droit des sûretés	30	15	9	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 6 C2 : Droit de l'entreprise 2 (si UE 6B2 choisie)</b>			<b>18</b>	
Droit du travail 2	30	15	9	50% CFE 3h 50% CC
Droit spécial des sociétés	30	15	9	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 6 D : Arbitrage</b>			<b>2</b>	

\* La moyenne obtenue entre les 3 matières sera reportée à l'UE, si l'étudiant obtient la moyenne l'UE est validée, sinon il devra repasser toutes les matières de l'UE en cas de redoublement.

Attention : choix couplé obligatoire pour les UE 6B1 + 6C1 et 6B2 + 6C2

# LICENCE 3 DROIT

## PARCOURS DROIT PUBLIC ARBITRAGE SPORTIF

### SEMESTRE 5

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 5</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Droit Public + Arbitrage sportif</b>				
<b>UE 5 A : Droit public</b>			<b>18</b>	
<del>1 cours au choix :</del>				
Libertés publiques 1	30		4	CFE 1h*
Droit institutionnel de l'Union Européenne 1	30		4	CFE 1h*
Droit international public 1	30		4	CFE 1h*
<b>2 TD au choix :</b>				
Droit institutionnel de l'Union Européenne 1		15	7	50% CFE 3h 50% CC
Droit international public 1		15	7	50% CFE 3h 50% CC
Libertés publiques 1		15	7	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 5 B : Arbitrage</b>			<b>6</b>	
<b>UE 5 C : Enseignements complémentaires</b>			<b>5</b>	
Conférences de méthode :			3	CC
<i>Méthode de l'oral - présentation</i>	2			
<i>Méthode de la synthèse - présentation</i>	2			
<i>Note de synthèse</i>		21		
Cours : Arbitrage			2	
<b>UE 5 D : Outils de professionnalisation</b>			<b>1</b>	
Projet personnel et professionnel		12	1	CC

\* L'étudiant composera sur la matière non choisie en TD (1 seul CFE).

# LICENCE 3 DROIT

## PARCOURS DROIT PUBLIC ARBITRAGE SPORTIF

### SEMESTRE 6

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 6</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Droit Public + Arbitrage sportif</b>				
<b>UE 6 A : Procédure contentieuse</b>			<b>4</b>	
<i>Droit du contentieux administratif</i>	20			CFE 3h : 1 question par matière*
<i>Procédure pénale</i>	20			
<i>Procédure civile</i>	20			
<b>UE 6 B : Droit public</b>			<b>10</b>	
Droit institutionnel de l'Union Européenne 2	30		4	CC
Libertés publiques 2	30	15	6	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 6 C : 1 au choix</b>			<b>12</b>	
<b>UE 6 C1 : Droit administratif spécial</b>			<b>12</b>	
Droit des propriétés publiques (domaines public et privé)	25	15	8	50% CFE 3h 50% CC
Droit de la fonction publique	30		2	CFE 1h
Histoire des administrations et des juridictions	20		2	CC
<b>UE 6 C2 : Système international</b>			<b>12</b>	
Droit international public 2	30	15	8	50% CFE 3h 50% CC
Introduction à la politique internationale	20		2	CFE 1 h
Systèmes politiques comparés	30		2	CFE 1 h
<b>UE 6 D : Unité complémentaire</b>			<b>4</b>	
Cours : Arbitrage			2	
1 enseignement au choix :			2	
Droit des propriétés publiques (domaines public et privé) : pour les étudiants ayant choisi l'UE C2				CFE 1 h
Droit international public 2 (pour les étudiants ayant choisi l'UE C1)				CFE 1 h

\* La moyenne obtenue entre les 3 matières sera reportée à l'UE, si l'étudiant obtient la moyenne l'UE est validée, sinon il devra repasser toutes les matières de l'UE en cas de redoublement.

# LICENCE 3 DROIT

## PARCOURS SCIENCE POLITIQUE ARBITRAGE SPORTIF

### SEMESTRE 5

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 5</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Science Politique et Arbitrage sportif</b>				
<b>UE 5 A : Droit public</b>			<b>18</b>	
<b>1 cours au choix :</b>				
Libertés publiques 1	30		4	CFE 1h*
Droit institutionnel de l'Union Européenne 1	30		4	CFE 1h*
Droit international public 1	30		4	CFE 1h*
<b>2 TD au choix :</b>				
Droit institutionnel de l'Union Européenne 1		15	7	50% CFE 3h 50% CC
Droit international public 1		15	7	50% CFE 3h 50% CC
Libertés publiques 1		15	7	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 5 B : Arbitrage</b>			<b>6</b>	
<b>UE 5 C : Enseignements complémentaires</b>			<b>5</b>	
Conférences de méthode :			3	CC
<i>Méthode de l'oral - présentation</i>	2			
<i>Méthode de la synthèse - présentation</i>	2			
<i>Note de synthèse</i>		21		
Cours : Arbitrage			2	
<b>UE 5 D : Outils de professionnalisation</b>			<b>1</b>	
Projet personnel et professionnel		12	1	CC

\* L'étudiant composera sur la matière non choisie en TD (1 seul CFE).

# LICENCE 3 DROIT

## PARCOURS SCIENCE POLITIQUE ARBITRAGE SPORTIF

### SEMESTRE 6

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 6</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Science Politique et Arbitrage sportif</b>				
<b>UE 6 A : Faits juridiques et politiques</b>			<b>9</b>	
Les idéologies politiques	20		3	CFE 1h
Grands problèmes politiques contemporains	20		3	CFE 1h
Les partis et les mouvements politiques (1)	20		3	CC
<b>UE 6 B : Système international</b>			<b>11</b>	
Introduction à la politique internationale	20		3	CFE 1h
Systèmes politiques comparés	20		3	CFE 1h
Géopolitique et questions internationales		15	5	CC
<b>UE 6 C : Droit public</b>			<b>8</b>	
<b>2-cours au choix :</b>				
Droit institutionnel de l'Union Européenne 2	30		2	CC
Libertés publiques 2	30		2	CFE 1h*
Droit international public 2	30		2	CFE 1h*
<b>1 TD au choix :</b>				
Libertés publiques 2		15	4	CFE 3h
Droit international public 2		15	4	CFE 3h
<b>UE 6 D : Arbitrage</b>			<b>2</b>	

\* L'étudiant composera sur la matière non choisie en TD (1 seul CFE).

(1) Cette matière est offerte en crédit libre en AES : son effectif est contingenté à 60 étudiants maximum au total.

## **MAQUETTES LICENCE DROIT ECONOMIE GESTION**

## **MENTION ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE**

# LICENCE 1 AES

## SEMESTRE 1

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 1</b>			<b>30</b>	
<b>UE 1 B</b>			<b>5</b>	
Méthode du travail universitaire : Test de positionnement Acquisition de compétences numériques C.C.		25	1 1 3	CC CFE 45mn CC CC
<b>UE 1 C</b>			<b>5</b>	
Introduction au droit public	30	15	5	CC
<b>UE 1 E</b>			<b>5</b>	
Introduction à la sociologie	30	15	5	CC
<b>UE 1 F</b>			<b>5</b>	
Introduction à l'économie	30	15	5	CC
<b>Mineure au choix</b>				
<b>Mineure Economie/Gestion</b>			<b>10</b>	
Actualité économique et sociale		15	2	CC
Grandes fonctions de l'entreprise	30		4	CFE 1h
Histoire des organisations et des faits économiques	25		4	CFE 1h
<b>Mineure AES</b>			<b>10</b>	
Histoire des organisations et des faits économiques	25		4	CFE 1h
Histoire politique et sociale contemporaine 1	25		4	CFE 1h
Actualité économique et sociale		15	2	CC
<b>Mineure Droit</b>			<b>10</b>	
Introduction au droit privé	30		3	CFE 1h
Introduction au droit international public et européen	25		3	CFE 1h
Histoire politique et sociale contemporaine 1	25		4	CFE 1h
<b>Mineure Réussite</b>			<b>10</b>	
Histoire des organisations et des faits économiques	25		3	CFE 1h
Histoire politique et sociale contemporaine 1	25		3	CFE 1h
Actualité économique et sociale		15	2	CC
Méthode du travail universitaire, renforcement		15	2	CC

# LICENCE 1 AES

## SEMESTRE 2

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 2</b>			<b>30</b>	
<b>UE 2 B</b>			<b>5</b>	
Droit civil 1	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 2 C</b>			<b>5</b>	
Méthodologie de la dissertation		25	5	CC
<b>UE 2 G</b>			<b>5</b>	
Macroéconomie 1 : Grandes fonctions	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 2 F</b>			<b>5</b>	
Sociologie	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>Mineure au choix</b>				
<b>Mineure Economie/Gestion</b>			<b>10</b>	
Economie régionale et aménagement du territoire	25		3	CFE 1h
Microéconomie 1 : Marchés et prix	30		4	CFE 1h
Système d'information comptable	30		3	CC
<b>Mineure AES</b>			<b>10</b>	
Droit constitutionnel 1	30		3	CFE 1h
Science politique	25		3	CFE 1h
Histoire politique et sociale contemporaine 2	25		4	CFE 1h
<b>Mineure Droit</b>			<b>10</b>	
Droit constitutionnel 1	30		3	CFE 1h
Organisation administrative et juridictionnelle	25		3	CFE 1h
Histoire politique et sociale contemporaine 2	25		4	CFE 1h
<b>Mineure Réussite</b>			<b>10</b>	
Science politique	25		3	CFE 1h
Droit constitutionnel 1	25		2	CFE 1h
Histoire politique et sociale contemporaine 2	25		3	CFE 1h
Méthodologie de la dissertation, renforcement		15	2	CC
<b>Mineure Arbitrage</b>			<b>10</b>	



# LICENCE 2 AES

## SEMESTRE 3

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 3</b>			<b>30</b>	
<b>UE 3 A</b>			<b>5</b>	
Droit administratif 1	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 3 B</b>			<b>5</b>	
Méthode du commentaire		20	4	CC
Projet personnel et professionnel		10	1	CC
<b>UE 3 F</b>			<b>5</b>	
Histoire des idées politiques	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 3 G</b>			<b>5</b>	
Macroéconomie 2 : les politiques économiques	30	15	5	50% CFE 2h 50% CC
<b>UE 3 H</b>			<b>5</b>	
Problèmes démographiques contemporains	25		3	CFE 2h
Statistiques		20	2	CC
<b>Mineure au choix</b>				
<b>Mineure Economie/Gestion</b>			<b>5</b>	
Microéconomie 2 : comportements économiques	30		3	CFE 1h30
L'entreprise et ses marchés	20		2	CFE 1h30
<b>Mineure AES</b>			<b>5</b>	
Démocratie française	25		3	CFE 1h
Actualité politique et juridique		15	2	CC
<b>Mineure Droit</b>			<b>5</b>	
Droit civil 1	30		2	CFE 1h
Droit commercial	25		3	CFE 1h
<b>Mineure qualification vers une licence pro.</b>			<b>5</b>	
Enseignements professionnalisants	60		5	CFE 2h
<b>Mineure Arbitrage</b>			<b>5</b>	

# LICENCE 2 AES

## SEMESTRE 4

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 4</b>			<b>30</b>	
<b>UE 4 A</b>			<b>5</b>	
Droit administratif 2	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 4 E</b>			<b>5</b>	
Finances publiques	40		5	CFE 2h
<b>UE 4 F</b>			<b>5</b>	
Sociologie de l'Etat et de l'administration	30	15	5	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 4 G</b>			<b>5</b>	
Sociologie du travail et des organisations	30		3	CFE 2h
Actualité économique et sociale		15	2	CC
<b>UE 4 H</b>			<b>5</b>	
Macroéconomie 3 : macroéconomie approfondie	20		3	CFE 1h30
Banques et marchés financiers	20		2	CFE 1h30
<b>Mineure au choix</b>				
<b>Mineure Economie/Gestion</b>			<b>5</b>	
Structures et organisations	20		3	CFE 1h30
Fondements du marketing	20		2	CFE 1h30
<b>Mineure AES</b>			<b>5</b>	
Structures et organisations	20		3	CFE 1h30
1 matière au choix (crédit libre obligatoire) :			2	
Sport (SUAPS)*				Evaluation SUAPS
Anglais de spécialité				CC
Engagement associatif (AFEV ou LYSIAS)*				CC + rapport
Fondements du marketing	20			CFE 1h30
Droit civil 2	30			CFE 1h
Droit américain*				CC
<b>Mineure Droit</b>			<b>5</b>	
Droit civil 2	30		3	CFE 1h
Droit administratif 3	20		2	CFE 1 h <del>ou</del> <b>Oral</b>
<b>Mineure qualification vers une licence pro.</b>			<b>5</b>	
Enseignements professionnalisants	40		2	CFE 2h
Projet tutoré ou <b>stage</b>		50	3	CC
<b>Mineure Arbitrage</b>			<b>5</b>	

\* Le démarrage de ces enseignements commence dès le Semestre 3, il convient de suivre les cours sur l'année universitaire d'inscription  
 Pour l'anglais de spécialité, une fiche de candidature sélective est à télécharger sur le site de l'Ecole de Droit :  
 Les Formations/Compléments au diplôme/anglais de spécialité/ et la remettre à la scolarité avant le 04 septembre 2015.  
 Pour le sport, il faut prendre une inscription au SUAPS et remettre la fiche d'inscription à la scolarité  
 Pour le droit américain, il faut au préalable avoir été sélectionné par l'Ecole de Droit, l'année précédente  
 Pour l'engagement associatif, seuls les étudiants déjà membres de l'association lors d'une année universitaire précédente peuvent en bénéficier

# LICENCE 3 AES

## SEMESTRE 5

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 5</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours AES</b>				
<b>UE 5 A</b>			<b>6</b>	
Droit du travail	30	15	6	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 5 B</b>			<b>6</b>	
Comptabilité générale	30	15	6	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 5 C</b>			<b>6</b>	
Politiques sociales	30	15	6	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 5 D</b>			<b>6</b>	
Les systèmes de protection sociale en Europe	25		3	CFE 1h
Gestion des ressources humaines	25		3	CFE 1h
<b>UE 5 E</b>			<b>3</b>	
Méthode de la note de synthèse		25	2	CC
Projet personnel et professionnel		12	1	CC
<b>UE 5 F</b>			<b>3</b>	
Droit <b>institutionnel</b> de l'Union Européenne 1	30		3	CFE 1h

## LICENCE 3 AES SEMESTRE 6

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 6</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours AES</b>				
<b>UE 6 A</b>			<b>6</b>	
Droit de la fonction publique	30	15	4	50% CFE 3h 50% CC
Droit des propriétés publiques	25		2	CFE 1h
<b>UE 6 B</b>			<b>6</b>	
Grands enjeux économiques internationaux	30	15	6	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 6 C</b>			<b>6</b>	
Vie intellectuelle et culturelle	30	15	6	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 6 D</b>			<b>6</b>	
Grands problèmes politiques contemporains	20		3	CFE 1h
Systèmes politiques comparés	20		3	CFE 1h
<b>UE 6 E</b>			<b>3</b>	
Mémoire	20		3	CC
<b>UE 6 F : 1 matière au choix (crédit libre obligatoire) :</b>			<b>3</b>	
<b>Préparation aux métiers de l'enseignement (ESPE) (3)</b>		<b>20</b>		<b>CC + 6 demi-journées de stage en école + rapport</b>
Sport (SUAPS)*				éval. SUAPS
Anglais de spécialité*		<b>36</b>		CC
Droit américain*		<b>42</b>		CC
Engagement associatif (AFEV ou LYSIAS)*				CC + rapport
Les idéologies politiques	20			CFE 1h
Droit institutionnel de l'Union Européenne 2	30			CC
Les partis et les mouvements politiques (2)	20			CC
Introduction à la politique internationale	20			CFE 1h
Droit international public 1 (Semestre 5) (1)	30			CFE 1h

(1) Cette matière est enseignée et évaluée au Semestre 5 de la L3 Droit Public

(2) Nombre d'étudiants restreints

(3) Ce module est destiné à ceux qui envisagent de passer le concours de professeur des Ecoles : La préparation ESPE (responsable : Luc Baptiste - ESPE) est destinée à ceux qui envisagent de passer le concours de professeur des Ecoles. L'inscription se fait courant octobre à l'ESPE et à la scolarité (ouverture du module avec au minimum 10 étudiants). Ce module comprend 30 heures de cours (3H Philosophie/Sociologie de l'éducation - 4H Connaissance de l'institution - 8H Analyse de pratiques- 18 H de stage). L'évaluation repose sur : 1 QCM Connaissance de l'institution + Philosophie-sociologie de l'éducation (40 %), 1 écrit de 2 heures Analyse des pratiques (40 %) et 1 rapport « Réflexion » sur l'enseignement scolaire (20 %). Les cours ont lieu les mercredis après-midi dès octobre - novembre

Pour l'anglais de spécialité, une fiche de candidature sélective est à télécharger sur le site de l'Ecole de Droit :

Les Formations/Compléments au diplôme/anglais de spécialité/ et la remettre à la scolarité avant le 04 septembre 2015

Pour le sport, il faut prendre une inscription au SUAPS et remettre la fiche d'inscription à la scolarité

Pour le droit américain, il faut au préalable avoir été sélectionné par l'Ecole de Droit, l'année précédente

Pour l'engagement associatif, seuls les étudiants déjà membres de l'association lors d'une année universitaire précédente peuvent en bénéficier

\* Le démarrage de ces enseignements commence dès le Semestre 5, il convient de suivre les cours sur l'année universitaire d'inscription

# LICENCE 3 AES

## PARCOURS PROFESSIONNEL ASSISTANT JURIDIQUE

### SEMESTRE 5

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 5</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Professionnel : Assistant juridique</b>				
<b>UE 5 A : Droit des relations sociales</b>			<b>6</b>	
Droit du travail	30		3	CFE 1 h
Gestion des ressources humaines	25		3	CFE 1h
<b>UE 5 B : Droit de l'entreprise</b>			<b>12</b>	
Droit commun des sociétés	30		3	CFE 1 h
Comptabilité	30	15	4	50% CFE 3h 50% CC
Concurrence et consommation	30		3	CFE 1h
Droit européen de l'entreprise	15		2	CFE 1h
<b>UE 5 C : Assistance au contentieux 1</b>			<b>8</b>	
Contentieux pénal	10		2	<del>Oral</del> CFE 1 h
Contentieux administratif	10		2	<del>Oral</del> CFE 1 h
Contentieux civil	20		2	CC
Droit et pratique du contentieux de l'entreprise	20		2	CFE 1h
<b>UE 5 D : Outils de professionnalisation 1</b>			<b>4</b>	
Projet personnel et professionnel		12	1	CC
Séminaire : organisation de l'activité professionnelle	25		3	CC

# LICENCE 3 AES

## PARCOURS PROFESSIONNEL ASSISTANT JURIDIQUE

### SEMESTRE 6

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 6</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Professionnel : Assistant juridique</b>				
<b>UE 6 A : Assistance au conseil</b>			<b>10</b>	
Exercice en groupe de l'activité économique	20		2	CC
Environnement financier des entreprises	20		2	CC
Relations sociales	20		2	CC
Rédaction des actes de société	20		2	CC
Contrats dédiés à l'entreprise	20		2	CC
<b>UE 6 B : Assistance au contentieux 2</b>			<b>4</b>	
Séminaire : rédaction des actes d'huissier	20		2	CC
Séminaire : rédaction des actes de l'avocat	20		2	CC
<b>UE 6 C : Outils de professionnalisation 2</b>			<b>6</b>	
Informatique appliquée	20		2	CC
Anglais		20	2	CC
Séminaire : préparation à la recherche d'emploi	20		2	CC
<b>UE 6 D : Outils de professionnalisation 3</b>			<b>10</b>	
Stage ou mémoire		Minimum 6 semaines de stage	6	CC
Projet tutoré (dont méthodologie, encadrement et suivi 20h)	60		4	CC

# LICENCE 3 AES

## PARCOURS PROFESSIONNEL METIERS IMMOBILIER

### SEMESTRE 5

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 5</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Professionnel : Métiers de l'immobilier</b>				
<b>UE 5 A : L'aménagement urbain</b>			<b>8</b>	
<i>Les aménageurs</i>	15		2	CFE 2 h *
<i>Les opérations d'aménagement</i>	20		2	
<i>Le contentieux de l'urbanisme</i>	10		1	
<i>Montages financiers</i>	10		1	
<i>Pratique professionnelle</i>	15		2	
<b>UE 5 B : La gestion de l'immobilier</b>			<b>8</b>	
<i>La copropriété</i>	20		2	CFE 2 h *
<i>La gestion locative</i>	20		2	
<i>L'habitat social</i>	20		2	
<i>Pratique professionnelle</i>	20		2	
<b>UE 5 C : Technique de gestion</b>			<b>4</b>	
Comptabilité	30	15	4	50% CFE 3h 50% CC
<b>UE 5 D : Outils de professionnalisation 1</b>			<b>4</b>	
Projet personnel et professionnel		12	1	CC
Séminaire : organisation de l'activité professionnelle	25		3	CC
<b>UE 5 E : Assistance au contentieux 1</b>			<b>6</b>	
Contentieux pénal	10		2	<del>Oral</del> CFE 1 h
Contentieux administratif	10		2	<del>Oral</del> CFE 1 h
Contentieux civil	20		2	CC

\* La moyenne obtenue aux matières de l'UE sera reportée à l'UE, si l'étudiant obtient la moyenne l'UE est validée, sinon il devra repasser toutes les matières de l'UE en cas de redoublement.

# LICENCE 3 AES

## PARCOURS PROFESSIONNEL METIERS IMMOBILIER

### SEMESTRE 6

	Volumes horaires		ECTS	Modalités d'examens
	Cours	TD		
<b>SEMESTRE 6</b>			<b>30</b>	
<b>Parcours Professionnel : Métiers de l'immobilier</b>				
<b>UE 6 A : La vente immobilière</b>			<b>6</b>	
<i>Les professions de la vente immobilière</i>	10		1	CC
<i>Le contrat de vente immobilière</i>	20		2	CC
<i>Les prêts immobiliers</i>	10		1	CC
<i>Expertise immobilière</i>	10		1	CC
<i>Pratique professionnelle</i>	10		1	CC
<b>UE 6 B : La promotion immobilière</b>			<b>8</b>	
<i>Les promoteurs constructeurs</i>	15		2	CC
<i>Les opérations d'aménagement immobilière</i>	20		2	CC
<i>La responsabilité du promoteur constructeur</i>	15		2	CC
<i>Pratique professionnelle</i>	15		2	CC
<b>UE 6 C : Outils de professionnalisation 2</b>			<b>6</b>	
Informatique appliquée	20		2	CC
Anglais		20	2	CC
Séminaire : préparation à la recherche d'emploi	20		2	CC
<b>UE 6 D : Assistance au contentieux 2</b>			<b>2</b>	
Séminaire : rédaction des actes d'huissier	20		2	CC
<b>UE 6 E : Outils de professionnalisation 3</b>			<b>8</b>	
Stage et rapport de stage	Minimum 6 semaines de stage		4	CC
Projet tutoré (dont encadrement et suivi 10h) et rapport	60		4	CC – ce travail est fait sur 2 semestres mais évalué en S6